

DEPARTEMENT DE L'HERAULT  
COMMUNE DE PREMIAN

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du jeudi 31 août 2023

**Présents:** Roland COUTOU, Martine LUGAGNE, Matthieu HENRY, Roseline MUSARD, Boris BAUWENS, Didier AFFRE, Frédérique BEAUFUME, Alain CAUQUIL, Yves MONDON, Véronique HERNANDEZ, Evelyne HUGUES, Ophélie LAMOUREUX, César LARRIBEAU, Pierre-Franck LUYE

**Représentés:**

**Excusés:** Bruno BESSIERES

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Martine LUGAGNE

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil, en date du 11 mai 2023.  
Le PV n'apporte aucune remarque et est adopté.

**1 - DECISION MODIFICATIVE - BUDGET ANNEXE EAU**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
275	Dépôts et cautionnements versés	288.00	
2158 - 922	Autres Instal. matériel, outil. techniq.	-288.00	
TOTAL :		0.00	0.00

Vote à l'unanimité.

**2 - RENOUVELLEMENT DU CONTRAT A DUREE DETERMINE D'AGENT D'ENTRETIEN**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le terme du contrat à durée déterminée de l'Agent d'Entretien est le 30/09/2023 et qu'il y a lieu de le renouveler. Il propose le renouvellement de cet emploi à partir du 01/10/2023 pour une durée de trois ans en qualité d'Agent d'Entretien contractuel relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet, à raison de 15.25 heures hebdomadaires (temps de travail annualisé).

Vote à l'unanimité.

**3 - CONVENTION HERAULT ENERGIES RELATIVE AUX MODALITES FINANCIERES D'UN MEMBRE AUX TRAVAUX D'INVESTISSEMENT SUR LE RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC POUR UN FONDS DE CONCOURS**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer un convention financière avec le Syndicat Départemental d'Energie de l'Hérault, HERAULT ENERGIES, afin de pouvoir bénéficier de fonds de concours sur des investissements pour des installations d'éclairage public (installations nouvelles, renouvellement d'installations et extension des réseaux). Considérant que compte tenu de cette programmation prévisionnelle, le montant total de l'opération est estimé à : 114 692.05 € HT dont :

- 81 495.03 € à la charge d'HERAULT ENERGIES
- 33 197.03 € à la charge de la commune

Vote à l'unanimité.

**4 - CONVENTION DE PASSAGE CANALISATION D'EAU POTABLE FONTFRECHE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que Madame Isabelle MASSOL a accepté l'acte administratif de constitution de passage de réseaux publics concernant deux parcelles cadastrées section C numéro 225 d'une contenance de 06 a 05 ca et C numéro 689 d'une contenance de 03 a 46 ca, au lieu-dit La Bartasse, sises sur notre territoire. La distribution d'eau potable pour une partie des habitants de la commune de PREMIAN est assurée par le captage de Fonfrêche installé sur la parcelle cadastrée section C737 dont la commune de PREMIAN est propriétaire par ordonnance d'expropriation en date du 15 mars 2021.

# DEPARTEMENT DE L'HERAULT COMMUNE DE PREMIAN

La distribution d'eau potable s'effectue par une canalisation qui part du captage pour aller au réservoir situé sur la parcelle cadastrée section C n° 278 dont la commune de PREMIAN est propriétaire et qui passe sur les biens appartenant à la propriétaire. Aussi compte tenu de l'intérêt que présente ces parcelles pour la commune afin de permettre le passage de la canalisation d'eau potable, la constitution de servitude est nécessaire, Monsieur le Maire propose de recourir à la rédaction de l'acte authentique de constitution de servitude de passage de réseaux publics en la forme administrative et de désigner Madame LUGAGNE Martine, Adjointe au Maire, en tant que représentante et agissant au nom de la commune, à signer l'acte de constitution de servitude de passage de réseaux publics en la forme administrative  
Vote à l'unanimité.

## 5 - BILAN CAMPING

Les recettes sont en retrait par rapport à l'année dernière ce qui est général sur le secteur du tourisme cette année. Un point définitif sera fait à la fermeture.

## 6 - BILAN EAU POTABLE

La production des ressources est au niveau le plus faible enregistré. Une recherche de complément de ressource est nécessaire.

## 7 - QUESTIONS DIVERSES

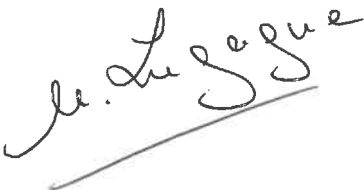
\* **Commodat** : Le commodat avec Monsieur RESTOUBLE David concernant la parcelle B2546 est validé.

\* **Aménagement Coumeilho** : Le Conseil Départemental a réalisé entièrement l'aménagement en bord de la départementale du point d'apport pour les ordures ménagères et le tri.

**SEANCE LEVEE A 20h30**

**La Secrétaire de séance :**  
**Martine LUGAGNE,**

**Le Maire :**  
**Roland COUTOU,**



**TABLE RÉCAPITULATIVE**  
**de la séance du 31 août 2023**  
**par date**

<b>DATE</b>	<b>NUMERO</b>	<b>OBJET</b>
31/08/2023	DE_040_2023	DECISION MODIFICATIVE - BUDGET ANNEXE EAU
31/08/2023	DE_041_2023	RENOUVELLEMENT DU CONTRAT A DUREE DETERMINE D'AGENT D'ENTRETIEN
31/08/2023	DE_042_2023	CONVENTION HERAULT ENERGIES RELATIVE AUX MODALITES FINANCIERES D'UN MEMBRE AUX TRAVAUX D'INVESTISSEMENT SUR LE RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC POUR UN FONDS DE CONCOURS
31/08/2023	DE_043_2023	CONVENTION DE PASSAGE CANALISATION D'EAU POTABLE FONTFRECHE